

# TOUR DE L'AGGLOMERATION SAINT-AVOLD SYNERGIE

**Coupe de France  
des Clubs DN3**

**Départ**

**11h55**

**Mairie de  
ST-AVOLD**

**Mardi 8 mai 2018**

**Arrivée**

**15h45**

**Rue Foch  
ST-AVOLD**



Crédit Mutuel  
la banque à qui parler

Agglomération  
Saint-Avold Synergie



Organisation - Union Cycliste du Bassin Houiller et Comité de Moselle de Cyclisme

# PROGRAMME

## TOUR DE L'AGGLOMERATION SAINT-AVOLD SYNERGIE

**Lundi 7 mai:**

**16H-19h/** Permanence à la Mairie de Saint-Avold - Boulevard de Lorraine.  
Retraits des dossards, des plaques de cadre par les Directeurs Sportifs.

**Mardi 8 mai:**

**8h30-9h30/** Permanence à la Mairie de Saint-Avold - Boulevard de Lorraine. Retraits des dossards, des plaques de cadre par les Directeurs Sportifs.

**10h45/** Réunion des Directeurs Sportifs à la Mairie de Saint-Avold.

**11h15/** Présentation des équipes au podium départ.  
Signature de la feuille de départ au car podium.

**11h55/** Départ course Elite Nationale.

**16h00/** Cérémonie protocolaire sur le podium protocolaire  
Rue FOCH à Saint-Avold.

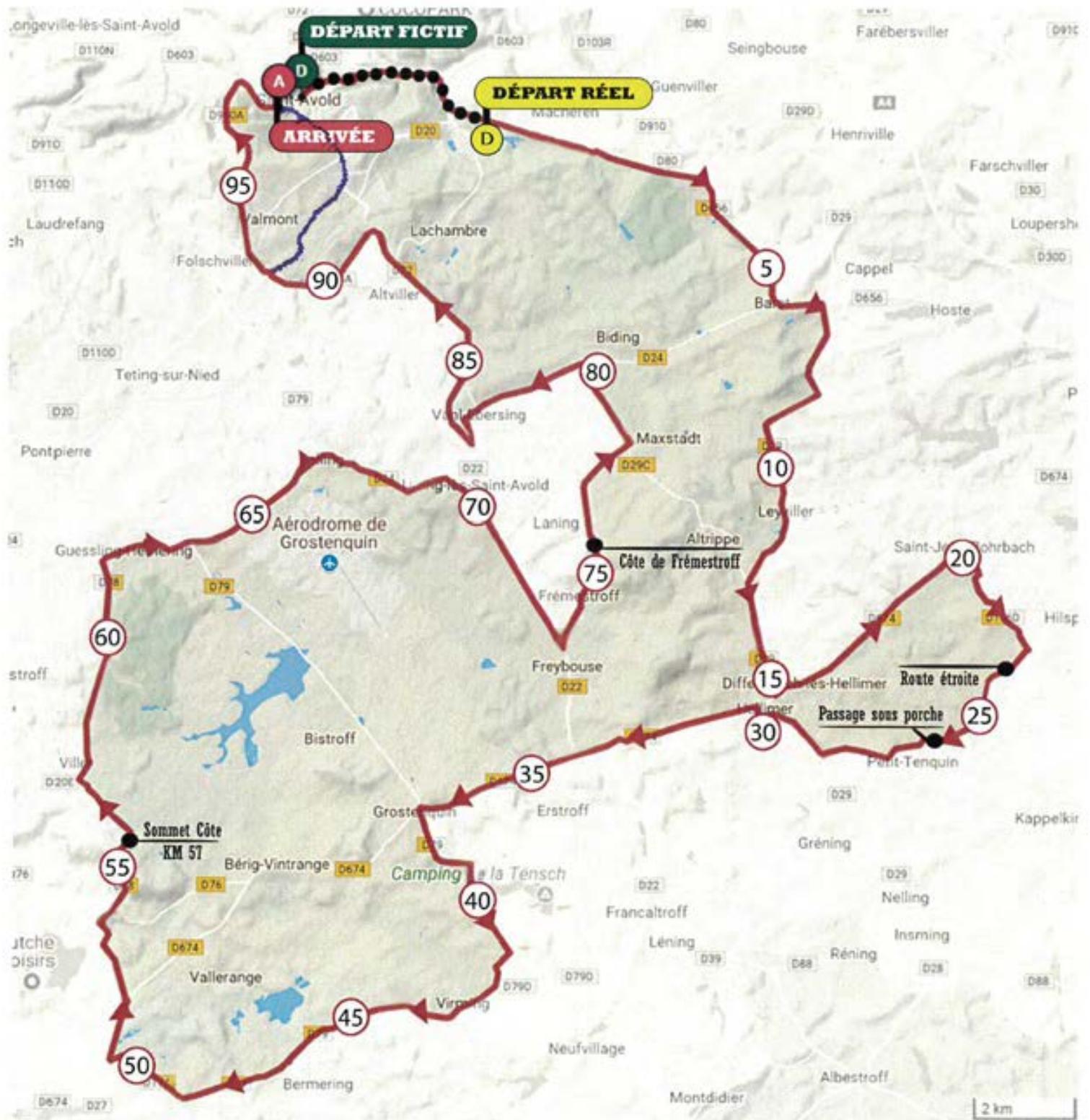


# TOUR DE L'AGGLOMERATION SAINT-AVOLD SYNERGIE

102.935 KM

1156 M+

1147 M-



Organisation - Union Cycliste du Bassin Houiller et Comité de Moselle de Cyclisme

# TOUR DE L'AGGLOMERATION SAINT-AVOID SYNERGIE

## 6 boucles de 10km



Organisation - Union Cycliste du Bassin Houiller et Comité de Moselle de Cyclisme

# Tour Agglo Saint-Avold Synergie - Mardi 8 mai 2018 - 163 Km -

## ITINERAIRE OFFICIEL

Rassemblement de départ : Parking mairie de Saint Avold

Signature : car podium de 11h15 à 11h40

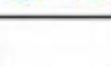
Appel : 11h50

Départ fictif : 11h55, par boulevard de Lorraine - Giratoire de l'Europe - Rue Mangin - RD603 - Moulin Neuf - Rue de l'Europe - Giratoire RD 909/RD 656 vers Macheren

Départ réel : 12h00 Macheren giratoire RD 909/ RD 910

Kilomètres		Itinéraire			Horaires (km/h)
Kms parcourus	Kms à parcourir		N° Routes	Villes	43 km/h
0,0		<i>Départ fictif</i>	RD72/RD 603	Départ fictif : Saint-Avold parking de la mairie - boulevard de Lorraine - Rue Mangin - RD 603	11h55
-3,6			RD 603/ RD 910	Moulin Neuf giratoire - Rue de l'Europe	11h58
0,0	163,0	<i>Départ Réel</i>	RD 910	MACHEREN - giratoire RD 909 / RD 910 Rue de l'Europe  	12h00
2,0	161,0		RD 910	Macheren / Trois maisons- centre village sur rue de l'Europe	12h03
3,0	160,0	 	RD 910/RD656	MACHEREN - giratoire RD 910/RD 656	12h04
5,2	157,8	 	RD 656	MARIENTHAL : route de Strasbourg	12h08
5,5	157,5	 30	RD 656	Sortie Marienthal - Port de la Nied	12h09
8,0	155,0		RD 656	BARST : Rue Nationale	12h12
9,0	154,0		RD656/RD29	CAPPEL : A droite RD 29 vers Valette	12h13
11,0	152,0		RD29	VALETTE : Rue Saint Louis - traversée du village	12h16
14,5	148,5		RD29	LEYVILLER : Rue Principale - traversée du village	12h21
16,0	147,0		RD29/RD29c	Direction Diffembach les Héllimer sur Route de Leyviller	12h22
17,3	145,7	 	RD 29c/RD 674	HELLIMER : Route Nationale à gauche	12h24
17,6	145,4		RD 674	DIFFEMBACH les HELLIMER traversée du village	12h24
20,0	143,0		RD 674/RD 156d	SAINTE JEAN ROCHBACH à droite vers Hilsprich	12h28
22,0	141,0	 	RD 156d/ rue de Zellen	Avant entrée HILSPRICH à droite route étroite vers Petit Tenquin - Rue de Zellen  	12h30

25,0	138,0		Rue de Zellen	Entrée Petit Tenquin - ferme - passage sous porche	12h34
25,5	137,5		D 29a - Rue Principale	PETIT TENQUIN : traversée village	12h35
26,5	136,5		D29a/D29 rue de Insming	Petit Tenquin sortie village à droite vers Hellimer	12h37
30,0	133,0		RD29/RD 674	HELLIMER : Route départementale à gauche	12h41
30,1	132,9		RD 674	HELLIMER : traversée du village sur Route Nationale	12h42
33,0	130,0		RD 674/RD 22	Route Nationale/Route de Francaltroff	12h46
33,5	129,5		RD 674/RD 22	Route de Francaltroff carrefour RD22/RD674 tout droit	12h46
37,0	126,0		RD674/RD79	GROSTENQUIN : Route Nationale / Route de Linstroff	12h51
38,0	125,0		RD79	LINSTROFF : Rue de la Chapelle - Rue Principale	12h52
40,0	123,0		RD 79	OBRICK : Route de Grostenquin	12h55
40,3	122,7		RD79/RD 79D	Sortie Obrick à droite Route de Francaltroff	12h56
42,0	121,0		RD 79	VIRMING : Rue Principale	12h58
45,0	118,0		RD79/RD27	Route de Morhange tout droit vers Morhange	13h02
50,0	113,0		RD27/RD674	MORHANGE : Avenue de la Gare à droite sur RD674	13h09
51,0	112,0		RD674/RD78	Giratoire RD 674/RD 78 à gauche vers Harprich	13h10
53,0	110,0		RD 78	HARPRICH traversée de village - rue de Viller	13h13
57,0	106,0		RD 78	HARPRICH Sommet de la Cote KM 57 <b>POINT CHAUD KM 57</b>	13h19
59,0	104,0		RD 78	VILLER : Rue de la Chapelle -Rue des Vergers - Rue Principale - traversée sinueuse	13h07
62,0	101,0		RD 78/RD 24	GUESSELING-HEMERING : rue de Viller - Rue Principale	13h13
63,0	100,0		RD24	GUESSELING-HEMERING : rue Principale - Route de Lelling	13h16
66,0	97,0		RD 24	LELLING : Rue de la Libération	13h25
66,5	96,5		RD 24	LELLING : vers Lixing les Saint Avoild	13h30
69,0	94,0		RD 24	Entrée de Lixing	13h36

70,0	93,0		RD 24	LIXING LES SAINT AVOLD : Rue de Metz - giratoire tout droit vers RD 22	13h38
70,3	92,7		RD 24/ RD 22	LIXING LES SAINT AVOLD : Rue de Metz -Ilot central tout droit sur RD 22 vers RD 22 Rue de Nancy	13h38
71,0	92,0		RD22	VAHL : Grand'Rue sur RD 22	13h40
74,0	89,0		RD22/Route communale	Campagne avant Freybouse à gauche sur RD 22e vers Frémestroff 	13h42
74,5	88,5		Route communale	FREMESTROFF : rue de l'Eglise	13h43
75,0	88,0			FREMESTROFF : rue de l'Eglise - Cote de Frémestroff - petite route étroite	13h44
76,5	86,5		Route communale/	LANING : rue de Laning à droite vers Maxtadt	13h46
77,5	85,5		RD29 C	MAXSTADT : Rue de Biding à gauche vers Biding	13h48
80,0	83,0		RD 29 C	BIDING : Rue de la Libération	13h51
80,1	82,9		RD 24	BIDING : à gauche sur Grand'Rue vers Vahl Ebersing	13h52
83,0	80,0		RD 221	VAHL EBERSING : Grand Rue, Rue des peupliers tout droit rue Principale vers Lixing les Saint AVOID	13h55
85,0	78,0		RD 221/RD 22	VAHL EBERSING : rue Principale à droite vers Saint AVOID - descente rapide	13h58
88,0	75,0		RD 22	ALVILLER : Route de Saint AVOID	14h02
89,0	74,0		RD22/RD910A	VALMONT : Giratoire à gauche sur RD910A	14h04
92,0	71,0		RD910 A	FOLSCHVILLER : Giratoire du super U tout droit vers Folschviller	14h08
93,0	70,0		RD 910 A	FOLSCHVILLER : Giratoire de Valmont tout droit vers Saint AVOID	14h10
101,0	62,0		RD910A	SAINT-AVOID : Giratoire à droite vers Centre Ville	14h20
102,9	60,1		Rue Foch	SAINT-AVOID : rue Foch - Passage sur ligne d'arrivée - début 1er tour	14h22
103,0	60,0		Rue Foch	Saint-AVOID - Rue Foch vers centre ville	14h23
104,0	59,0		Rue des Anglais	Saint-AVOID - rue des Anglais	14h24
104,5	58,5		Rue du 27 novembre	Saint AVOID : giratoire Schumann	14h25
105,0	58,0		Rue du 27 Novembre	Saint AVOID : rue du 27 Novembre montée vers Wenheck	14h25
106,0	57,0		RD 22	Saint AVOID : giratoire du Wenheck tout droit vers Valmont Gare	14h27
106,3	56,7		RD 22	Valmont : giratoire de la Source	14h28

107,0	56,0		RD 22/ Rue de Gaulle	Valmont : à droite vers rue De Gaulle	14h29
109,0	54,0		Rue De Gaulle / RD 910a	VALMONT : Giratoire du Super U à droite vers Folschviller	14h32
110,0	53,0		RD 910a	FOLSCHVILLER : Giratoire de Valmont tout droit vers Saint Avoild	14h33
112,0	51,0		RD 603/Rue Foch	SAINT-AVOLD : Giratoire à droite vers Centre Ville	14h34
113,0	50,0		Rue Foch	SAINT-AVOLD : rue Foch - Passage sur ligne d'arrivée - début 2ème tour	14h36
113,1	49,9		Rue Foch	Saint-Avoild - Rue Foch vers centre ville	14h37
113,5	49,5		Rue des Anglais	Saint-Avoild - rue des Anglais	14h38
114,0	49,0		Rue du 27 novembre	Saint Avoild : giratoire Schumann	14h39
114,5	48,5		Rue du 27 Novembre	Saint Avoild : rue du 27 Novembre montée vers Wenheck	14h39
116,0	47,0		RD 22	Saint Avoild : giratoire du Wenheck tout droit vers Valmont Gare	14h41
116,3	46,7		RD 22	Valmont : giratoire de la Source	14h42
117,0	46,0		RD 22/ Rue de Gaulle	Valmont : à droite vers rue De Gaulle	14h43
119,0	44,0		Rue De Gaulle / RD 910a	VALMONT : Giratoire du Super U à droite vers Folschviller	14h46
120,0	43,0		RD 910a	FOLSCHVILLER : Giratoire de Valmont tout droit vers Saint Avoild	14h47
122,0	41,0		RD 603/Rue Foch	SAINT-AVOLD : Giratoire à droite vers Centre Ville	14h50
123,0	40,0		Rue Foch	SAINT-AVOLD : rue Foch - Passage sur ligne d'arrivée - début 3ème tour	14h52
123,1	39,9		Rue Foch	Saint-Avoild - Rue Foch vers centre ville	14h52
123,5	39,5		Rue des Anglais	Saint-Avoild - rue des Anglais	14h53
124,0	39,0		Rue du 27 novembre	Saint Avoild : giratoire Schumann	14h54
124,5	38,5		Rue du 27 Novembre	Saint Avoild : rue du 27 Novembre montée vers Wenheck	14h55
126,0	37,0		RD 22	Saint Avoild : giratoire du Wenheck tout droit vers Valmont Gare	14h57
126,3	36,7		RD 22	Valmont : giratoire de la Source	14h57
127,0	36,0		RD 22/ Rue de Gaulle	Valmont : à droite vers rue De Gaulle	14h58
129,0	34,0		Rue De Gaulle / RD 910a	VALMONT : Giratoire du Super U à droite vers Folschviller	15h00

130,0	33,0		RD 910a	FOLSCHVILLER : Giratoire de Valmont tout droit vers Saint Avoild	15h02
132,0	31,0		RD 603/Rue Foch	SAINT-AVOLD : Giratoire à droite vers Centre Ville	15h04
133,0	30,0		Rue Foch	SAINT-AVOLD : rue Foch - Passage sur ligne d'arrivée - début 4ème tour	15h05
133,1	29,9		Rue Foch	Saint-Avoild - Rue Foch vers centre ville	15h05
133,5	29,5		Rue des Anglais	Saint-Avoild - rue des Anglais	15h06
134,0	29,0		Rue du 27 novembre	Saint Avoild : giratoire Schumann	15h05
134,5	28,5		Rue du 27 Novembre	Saint Avoild : rue du 27 Novembre montée vers Wenheck	15h07
135,0	28,0		RD 22	Saint Avoild : giratoire du Wenheck tout droit vers Valmont Gare	15h08
136,0	27,0		RD 22	Valmont : giratoire de la Source	15h10
137,0	26,0		RD 22/ Rue de Gaulle	Valmont : à droite vers rue De Gaulle	15h12
140,0	23,0		Rue De Gaulle / RD 910a	VALMONT : Giratoire du Super U à droite vers Folschviller	15h15
140,8	22,2		RD 910a	FOLSCHVILLER : Giratoire de Valmont tout droit vers Saint Avoild	15h16
142,0	21,0		RD 603/Rue Foch	SAINT-AVOLD : Giratoire à droite vers Centre Ville	15h18
143,0	20,0		Rue Foch	SAINT-AVOLD : rue Foch - Passage sur ligne d'arrivée - début 5ème tour	15h19
143,1	19,9		Rue Foch	Saint-Avoild - Rue Foch vers centre ville	15h20
143,5	19,5		Rue des Anglais	Saint-Avoild - rue des Anglais	15h21
144,0	19,0		Rue du 27 novembre	Saint Avoild : giratoire Schumann	15h22
144,5	18,5		Rue du 27 Novembre	Saint Avoild : rue du 27 Novembre montée vers Wenheck	15h23
145,0	18,0		RD 22	Saint Avoild : giratoire du Wenheck tout droit vers Valmont Gare	15h24
146,0	17,0		RD 22	Valmont : giratoire de la Source	15h25
147,0	16,0		RD 22/ Rue de Gaulle	Valmont : à droite vers rue De Gaulle	15h27
150,0	13,0		Rue De Gaulle / RD 910a	VALMONT : Giratoire du Super U à droite vers Folschviller	15h29

150,8	12,2		RD 910a	FOLSCHVILLER : Giratoire de Valmont tout droit vers Saint Avoild	15h30
152,0	11,0		RD 603/Rue Foch	SAINT-AVOLD : Giratoire à droite vers Centre Ville	15h32
153,0	10,0		Rue Foch	SAINT-AVOLD : rue Foch - Passage sur ligne d'arrivée - début 6ème tour	15h33
153,1	9,9	 	Rue Foch	Saint-Avoild - Rue Foch vers centre ville	15h34
153,5	9,5		Rue des Anglais	Saint-Avoild - rue des Anglais	15h35
154,0	9,0		Rue du 27 novembre	Saint Avoild : giratoire Schumann 	15h36
154,5	8,5		Rue du 27 Novembre	Saint Avoild : rue du 27 Novembre montée vers Wenheck	15h37
155,0	8,0		RD 22	Saint Avoild : giratoire du Wenheck tout droit vers Valmont Gare	15h37
156,0	7,0		RD 22	Valmont : giratoire de la Source	15h38
157,0	6,0		RD 22/ Rue de Gaulle	Valmont : à droite vers rue De Gaulle	15h39
160,0	3,0		Rue De Gaulle / RD 910a	VALMONT : Giratoire du Super U à droite vers Folschviller	15h43
160,8	2,2		RD 910a	FOLSCHVILLER : Giratoire de Valmont tout droit vers Saint Avoild	15h44
162,0	1,0		RD 603/Rue Foch	SAINT-AVOLD : Giratoire à droite vers Centre Ville	15h46
163,0	0,0		Rue Foch	SAINT-AVOLD : rue Foch - Arrivée	15h47

# SERVICES

## TOUR DE L'AGGLOMERATION SAINT-AVOID SYNERGIE

### Hébergements

Liste des hôtels partenaires:

**Centre International de Rencontres du Felsberg**  
Rue en Verrerie, 57500 Saint-Avoid  
03 87 92 75 05

**Hôtel Campanile**  
53, Avenue Patton 57500 Saint-Avoid  
03 87 29 04 04

**Hôtel Roi Soleil**  
45, Avenue Patton 57500 Saint-Avoid  
03 87 90 91 92





## ***TOUR DE LA COMMUNAUTE D'AGGLO SAINT AVOLD SYNERGIE***

**Mardi 8 mai 2018**

### **DETAILS TECHNIQUES**

**Permanence** : Hôtel de Ville de Saint-Avold – boulevard de Lorraine

**Horaires de la permanence** :

Lundi 7 mai de 16h00 à 19h00

**Retrait des dossards, des plaques de cadre, des transpondeurs** :

Lundi 7 mai de 16h00 à 19h00 - Hôtel de Ville de Saint-Avold – boulevard de Lorraine

**Prise des radios véhicules suiveurs** :

Lundi 7 mai de 16h00 à 19h00 - Hôtel de Ville de Saint-Avold – boulevard de Lorraine

**Réunion d'information des motards, signaleurs, sécurité et chauffeurs échelon course** :

- 10h30 - Hôtel de Ville de Saint-Avold – boulevard de Lorraine

**Réunion des directeurs sportifs** :

- 10h45 - Hôtel de Ville de Saint-Avold – boulevard de Lorraine

**Signature de la feuille d'émargement et présentation des équipes sur le podium** :

- 11h15 – 11h40 - Hôtel de Ville de Saint-Avold – boulevard de Lorraine

**Mise en place des véhicules officiels et directeurs sportifs** :

- 11h40 - Hôtel de Ville de Saint-Avold – boulevard de Lorraine

**Appel des concurrents** :

- 11h45 - Hôtel de Ville de Saint-Avold – boulevard de Lorraine

**Horaire départ fictif** :

- 11h55 - Hôtel de Ville de Saint-Avold – boulevard de Lorraine

**Parcours départ fictif vers départ réel** :

- Boulevard de Lorraine – Ront point de l'Europe – Rue Mangin – RD 603 – Moulin-Neuf – Giratoire de Moulin Neuf – RD910 vers Macheren – Giratoire RD 910 sortie Moulin Neuf vers Macheren



**Départ réel lancé :**

- Sortie de Moulin Neuf après le giratoire Macheren Moulin Neuf RD910/RD909.

**Arrivée :** Rue Foch à Saint-Avoid devant les établissements DODO vers 15h45

**Permanence arrivée :** 16h30 – Mairie de Saint-Avoid

**Remise des prix et vin d'honneur :** Mairie de Saint-Avoid vers 16h30

**Radio Tour :** 157 550

**Animateur officiel :** Alain THOMAS

**Médecin :** Docteur Bruant

---

Nombre de motards Gendarmerie : 4

Nombre de Policiers municipaux et intercommunaux : 5

Nombre de motards ayant l'agrément : 12

Nombre de motard sans agrément faisant office de signaleurs à pied : 7

Nombre de signaleurs à pied : 20

Nombre de véhicules :

- Véhicule ouvreuse équipée de sono et poste radio – véhicule du CS Thionville
- Véhicule directeur de course avec poste radio – André Wilmouth Fiat 500 Century 21
- Véhicule commissaire président des commissaires avec radio – Gilbert Cré - Skoda garage Audi
- Véhicule commissaire 3 avec radio – Citroen Picasso – Jacky Guyenne
- Véhicule commissaire 2 avec radio – Fiat 500 Century 21 – Stéphane Maurice
- Véhicule commissaire 1 avec radio – Fiat 500 Century 21 – Emmanuel Schuck
- Véhicule médecin avec radio – C4 picasso – Sam Chéa
- Véhicule neutre dépannage 1 avec radio – Crosnier Guillaume
- Véhicule neutre dépannage 2 avec radio – Passat Comité de Moselle - Arsène Bonis
- Véhicule ambulance Jussieu 1 avec radio
- Véhicule ambulance Jussieu 2 avec radio
- Véhicule balais avec radio – Mercedes Vito des Cycles Maurice – André Ollivier
- Véhicule directeur sportif environ 15 avec radio



Le comité d'organisation du Tour Agglo Saint-Avold Synergie vous propose un package restauration et hébergement selon les modalités suivantes :

**Repas du 7 mai 2018** : salle des Congrès à Saint-Avold

Menu : Entrée : assiette salade

Plat : viande blanche accompagnée de gratin dauphinois

Dessert : tarte ou autre

Boisson : eau en bouteille plate et gazeuse sur table et café

**Petit déjeuner mardi 8 mai 2018** : Soit à la salle des Congrès à Saint-Avold de 8h00 à 9h00

Menu : café, thé ou chocolat, Pain, beurre, confitures, œufs, pâtes et viande blanche.

Ou à l'hôtel\*\*\*le Roi soleil ou l'hôtel\*\*Campanile.

**Repas du midi mardi 8 mai 2018** : distribué sur le site de la compétition

Panier repas contenant : salade, sandwich, pain, fromage individuel, compote, gâteau, bouteille 50 cl d'eau

**Repas du soir mardi 8 mai 2018** : distribué sur le site de la compétition (idem midi)

Panier repas contenant : salade, sandwich, pain, fromage individuel, compote, gâteau, bouteille 50 cl d'eau

**Hébergement** : Hôtel\*\*\* le Roi Soleil, hôtel\*\* Campanile, CIS Felsberg.

**Responsable hébergement et repas :**

Estelle Schuck- tel :06 85 75 58 13 mail : [estelle-schuck@orange.fr](mailto:estelle-schuck@orange.fr)

Yael Cytrynblum tel :06 09 09 59 25 mail : [yael.cytrynblum@gmail.com](mailto:yael.cytrynblum@gmail.com)

Réservation **impérative pour le 29 avril 2018** accompagnée du règlement par chèque à l'adresse suivante :

Estelle Schuck 25 avenue Clémenceau 57500 SAINT-AVOLD

Club : .....

Responsable réservation : .....Tel : .....

Choix	tarif	nombre	total
Package repas+hébergement	Formule Le Roi Soleil ***: 56€/pers		
	Formule Campanile **: 55€/pers		
	Formule CIS Felsberg : 40€/pers		
Panier repas mardi midi	8.00€		
Panier repas mardi soir	8.00€		
Total général			



## TOUR DE LA COMMUNAUTE D'AGGLO SAINT AVOLD SYNERGIE REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

### Article 1 : Organisation

L'épreuve TOUR DE LA COMMUNAUTE D'AGGLO SAINT AVOLD SYNERGIS est organisée par l'UNION CYCLISTE DU BASSIN HOULLER et par le Comité de Moselle de Cyclisme sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Elle se déroule le mardi 8 mai 2018.

### Article 2 : Type d'épreuve

L'épreuve TOUR DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMMERATION SAINT AVOLD SYNERGIE constitue course cycliste inscrite au calendrier fédéral de la FFC.

### Article 3 : Participation

L'épreuve est ouverte aux équipes de Division Nationale 3.(DN3).

### Article 4 : Permanence

La permanence de départ se tient le mardi 7 mai 2018 à partir de 16 Heures jusqu'à 19h00 sur le site de départ : Hôtel de ville de SAINT AVOLD Boulevard de Lorraine 57500 SAINT AVOLD. La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipe se fait à la permanence suivant les horaires mentionnés ci dessus.

La permanence d'arrivée se tient à la mairie de SAINT AVOLD.

Chaque coureur recevra un transpondeur, deux dossards et une plaque de cadre. Un chèque de caution de 30 euros sera demandé à la permanence de départ à chaque équipe. Ce chèque sera restitué à la permanence d'arrivée en contrepartie des dossards et plaques de cadre fournis par l'organisation.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant le règlement fédéral, en présence des Membres du Collège des Commissaires est fixée à 10 Heures45 le mardi 8 mai 2018 et aura lieu à l'hôtel de Ville Bd de Lorraine 57500 SAINT AVOLD. Les directeurs sportifs recevront les bandeaux adhésifs à placer sur les véhicules.

### Article 5 : Emargement des coureurs

Les coureurs devront signer la feuille d'emargement sur le podium situé sur le parking de l'Hôtel de Ville, à partir de 11h15 jusqu'à 11h40. Une présentation des équipes se fera en même temps. C'est pourquoi, nous demandons aux équipes de se présenter en équipe avant d'emarger.



## Article 6 : Radio Tour

Les informations courses seront émises sur une fréquence unique (celle ci sera communiquée lors de la réunion des directeurs sportifs). 157 550

## Article 7 : Assistance technique neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré par des véhicules de l'organisation : 2 voitures. Des paires de roue seront demandées aux directeurs sportifs afin de compléter les effectifs de chaque véhicule d'assistance.

## Article 8 : Modalités de ravitaillement

Une zone de ravitaillement est prévue définie par le règlement fédéral en vigueur située dans la traversée entre le point kilométrique 85 et 90.

## Article 9 : Délais d'arrivée

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires en consultation avec l'organisateur. Tout coureur isolé, pointé à plus de 10 minutes du peloton principal, doit s'arrêter et quitter la course. Le ou les coureurs hors course devront continuer à vélo ou monter dans la voiture balai. S'ils continuent à vélo, ils devront respecter le code de la route et rentreront sous leur propre responsabilité.

## Article 10 : Prix

Les prix suivant sont attribués : classement de l'épreuve : 1.250 Euros/20. Soit 1<sup>er</sup> : 250 - 2<sup>ème</sup> : 150 - 3<sup>ème</sup> : 100 - 4<sup>ème</sup> : 90 - 5<sup>ème</sup> : 80 - 6<sup>ème</sup> : 70 - 7<sup>ème</sup> : 60 - 8<sup>ème</sup> : 50 - 9<sup>ème</sup> : 50 - 10<sup>ème</sup> : 50 - 11<sup>ème</sup> au 20<sup>ème</sup> : 30.

## Article 11 : Antidopage

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle antidopage a lieu au stade municipal Rue de la Piscine 57500 SAINT AVOLD (suivre le fléchage mis en place).

## Article 12 : Protocole

Les coureurs suivant doivent se présenter au protocole : Ils se présenteront dans un délai maximum de 10 minutes après leur arrivée.

- Les 3 premiers de l'épreuve.
- Le vainqueur du kilomètre 57.



### **Article 13 : Développement durable**

L'organisation rappelle à l'ensemble des participants (coureurs, directeurs sportifs, accompagnateurs) l'engagement pris dans le cadre de l'éco-responsabilité. Au delà du dossard vert qui sera remis lors du protocole, il en va de la responsabilité de chacun dans ses attitudes avant, pendant et après l'épreuve, afin de veiller à ne pas jeter des papiers, emballages ou tout autre détritux en dehors des emplacements prévus à cet effet.

### **Article 14 : Pénalités**

Le barème des pénalités de la FFC est le seul applicable. Par ailleurs, le fait d'être engagé implique que chaque coureur a pris connaissance du présent règlement et qu'il en accepte toutes les clauses. L'arbitrage fédéral, concernant le déroulement sportif de la course est placé sous l'autorité du président du jury et des commissaires désignés en application des règlements généraux de la FFC. Les infractions feront l'objet des pénalités prévues par le règlement FFC.

### **Article 15 : Service médical**

L'épreuve disposera d'un service médical assurant gratuitement les soins en course et, le cas échéant, le transfert vers un établissement hospitalier. En revanche, les coureurs et les accompagnateurs d'une équipe doivent être assurés pour tous les frais médicaux (également rapatriement qui pourraient leur être dispensés en dehors de la course).

### **Article 16 : Dérivation**

Une dérivation obligatoire avant l'arrivée sera mise en place pour les véhicules y compris les motos. Elle s'effectuera environ 20m avant la ligne d'arrivée. Un fléchage sera mis en place ainsi que la présence d'un signaleur affecté à cet effet.

Seuls les véhicules de direction de l'organisation, des commissaires, du médecin officiel seront autorisés à franchir la ligne d'arrivée.

### **Article 17 : Sécurité**

Nous rappelons que l'ensemble des véhicules suivant la course devront allumer leurs feux (codes) avant le départ. La sécurité de l'épreuve est assurée par des motards, les forces de l'ordre et des signaleurs piétons. Nous vous demandons de respecter leur travail en facilitant leur passage.

### **Article 18 : Ordre des véhicules à l'échelon course**

L'ordre des véhicules sera déterminé en fonction de classement général des équipes. En cas d'absence, ils se verront attribuer un placement après les véhicules des autres directeurs sportifs.

### **Article 19 : Rétrécissement de voirie à Frémestroff**

La voie communale menant de Frémestroff à Lannig est étroite et en forte pente. En fonction du nombre de véhicules de directeurs sportifs, il sera peut être nécessaire de faire monter toutes les voitures de directeurs sportifs au delà de la voiture 6 incluse. Dans ce cas, à la sortie du village de Lixing, les directeurs sportifs au-delà de la voiture 6 incluse, seront amenés à tourner à gauche au kilomètre 59 pour rejoindre Frémestroff directement sans aller jusqu'à l'entrée de de Freyhouse. Ils pourront attendre les coureurs à l'entrée de Laning sur la voie de gauche menant à Laning. Tous les détails seront donnés à la réunion des directeurs sportifs.

### **Article 20 : Force obligatoire du règlement**

Le fait d'être engagé implique que chaque coureur a pris connaissance du règlement particulier et qu'il accepte tous les articles. Les points non évoqués dans le présent règlement seront traités conformément aux règlements généraux de la FFC.

Un contrôle sportif est placé sous l'autorité du Président du Jury des Arbitres désignés en application des règlements de la FFC.

Les infractions au présent règlement sont sanctionnées par des peines prévues au barème des pénalités de la FFC.

# ÉQUIPES DN3

## SAISON 2018 - 30 ÉQUIPES



ASPTT NANCY



CERCLE GAMBETTA  
ORLEANS LOIRET



CLUB CYCLISTE  
MARMANDE 47



COMITÉ DÉPARTEMENTAL  
PYRÉNÉES ATLANTIQUE  
64



CSCA PROPRETE 2000



DN OCCITANIE CYCLISME



E.S. TORIGNI CYCLISME



ENTENTE  
VELOPEDIQUE  
ANGERS DOURTRE



ESEG DOUAI



LA ROCHE SUR YON  
VENDEE CYCLISME



LESCAR VELO SPRINT



OC LOCMINE FYBOLIA



PARIS CYCLISTE  
OLYMPIQUE



SABLÉ SARTHE CYCLISME  
PAYS DE LA LOIRE



SUD OUEST CYCLISME  
FORMATION (NS)



TEAM BRICQUEBEC  
COTENTIN



TEAM CYCLISTE  
PERIGORD 24



TEAM ENTENTE  
CYCLISTE 14



TEAM MACADAM'S  
COWBOY



TEAM POITOU



TEAM U ANJOU 49



UNION CYCLISTE  
ALBENASSIENNE



UNION CYCLISTE  
D'ORLEANS EIFFAGE



UNION SPORTIVE  
PEDALE ISSOIRIENN



UNION VELOPEDIQUE  
LIMOUSINE - TEAM U 87



UV DE LAUBE / CLUB  
CHAMPAGNE CHARLOTT



VC PAYS DE LORIENT



VELO CLUB  
AVRANCHINAI



VELO CLUB LA POMME  
MARSEILLE



VELO SPORT VALLETAIS

## Liste DN3 2018 – 30 structures

Après étude et analyse des dossiers administratifs, sportifs et financiers, sur proposition de la Commission Nationale Route, le Bureau Exécutif de la FFC a validé les engagements DN3 ci-dessous :

<b>AUVERGNE RHONE ALPES</b>	UNION SPORTIVE PEDALE ISSOIRIENNE* UNION CYCLISTE ALBENASIENNE
<b>BRETAGNE</b>	VC PAYS DE LORIENT OC LOCMINE FYBOLIA
<b>CENTRE VAL DE LOIRE</b>	CERCLE GAMBETTA ORLEANS LOIRET UNION CYCLISTE D'ORLEANS EIFFAGE
<b>GRAND EST</b>	ASPTT NANCY * UV AUBE / CLUB CHAMPAGNE CHARLOTT TEAM MACADAM COWBOYS
<b>GUADELOUPE</b>	CSCA PROPRETE 2000*
<b>HAUTS DE FRANCE</b>	ESEG DOUAI *
<b>ILE DE FRANCE</b>	PARIS CYCLISTE OLYMPIQUE (Nouvelle structure DN3)
<b>NORMANDIE</b>	TEAM BRICQUEBEC COTENTIN* VELO CLUB AVRANCHINAIS * TEAM ENTENTE CLUBS 14* ES TORIGNI CYCLISME
<b>NOUVELLE AQUITAINE</b>	LESCAR VELO SPRINT* UNION VELOCIPEDIQUE DE LIMOGES – Team U 87 TEAM CYCLISTE PERIGORD 24 CLUB CYCLISTE MARMANDE 47 TEAM POITOU COMITE DEPARTEMENTAL PYRENEES ATLANTIQUE 64 (Nouvelle structure DN3) SUD OUEST CYCLISTE FORMATION** (Nouvelle structure DN3)
<b>OCCITANIE</b>	DN OCCITANIE CYCLISME
<b>PAYS DE LA LOIRE</b>	EV ANGERS DOUTRE * TEAM U ANJOU 49* VELO SPORT VALLETAIS* LA ROCHE SUR YON VENDEE CYCLISME SABLE SARTHE CYCLISME PAYS DE LA LOIRE
<b>PROVENCE ALPES COTES d'AZUR</b>	VELO CLUB LA POMME MARSEILLE

*NB : Structures n'ayant pas renouvelées le label DN3 pour la saison 2018 : US Montauban / US ST Herblain*

*\*Etudié le 04.01.2018*

\*\* La Commission Route a émis une réserve sur cette nouvelle structure, mais néanmoins suit l'avis favorable donné par le CR NOUVELLE AQUITAINE. La CN route restera très attentive à l'évolution de la structure durant la saison.